



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
RESTREINTE

TD/B/54/R.1  
30 juillet 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Cinquante-quatrième session  
Genève, 1<sup>er</sup>-11 octobre 2007

**DÉSIGNATION ET CLASSEMENT D'ORGANISATIONS NON  
GOUVERNEMENTALES AUX FINS DE L'ARTICLE 77  
DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL**

**Demande présentée par le Réseau arabe d'organisations non gouvernementales  
pour le développement\***

**Note du secrétariat de la CNUCED**

Le secrétariat de la CNUCED a reçu du Réseau arabe d'organisations non gouvernementales (ONG) pour le développement (ANND) une demande d'inscription par le Conseil du commerce et du développement sur la liste visée à l'article 77 du règlement intérieur du Conseil.

Après avoir examiné les informations reçues, le secrétariat estime que, sous réserve de l'assentiment du Bureau du Conseil du commerce et du développement, le Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement (ANND) peut être classé dans la catégorie générale, conformément au paragraphe 12 a) de la décision 43 (VII) du Conseil.

Le Conseil voudra sans doute se prononcer sur cette demande à sa cinquante-quatrième session.

Des informations sur le Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement (ANND) figurent en annexe.

---

\* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

## **Annexe**

### **Renseignements généraux sur le Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement**

#### **Historique**

1. Le Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement a été créé en juin 1996 et regroupe 45 ONG de 12 pays arabes. L'initiative est née d'un groupe d'organisations issues des sociétés civiles libanaise et tunisienne qui se sont rencontrées en 1993, au cours de l'une des réunions préparatoires au Sommet mondial pour le développement social, qui a eu lieu à Copenhague en 1995.

#### **Buts et objectifs**

2. L'ANND vise à renforcer la société civile et à promouvoir les valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et du développement durable dans la région arabe. À travers trois grands programmes, il a adopté une stratégie de promotion de la démocratie, du développement ainsi que de la mondialisation et du commerce aux niveaux national et régional.

3. Pour réaliser ses buts et objectifs, l'ANND encourage le renforcement des capacités et la coopération, mène des campagnes de sensibilisation, a recours à la communication et aux médias et utilise tout autre moyen laissé à la décision de l'Assemblée générale du Réseau.

#### **Membres**

4. Toute organisation qui partage les objectifs de l'ANND tels qu'ils sont énoncés dans les statuts du Réseau peut en devenir membre.

5. Tous les membres ont les mêmes droits, devoirs et privilèges.

#### **Structure**

6. Assemblée générale: L'ANND est présidé par l'Assemblée générale et par le Comité de coordination. L'Assemblée générale reçoit les demandes d'adhésion et approuve les documents financiers et internes de base, y compris les documents relatifs au programme annuel et le budget annuel. Elle assure aussi le suivi de la mise en œuvre des programmes de l'ANND et désigne le Directeur exécutif, qui est membre du Comité de coordination. Elle se réunit au moins une fois tous les deux ans.

7. Comité de coordination: Il est élu tous les deux ans par l'Assemblée générale, à raison d'un représentant pour chaque pays membre. Il comprend 12 représentants élus, originaires des pays membres, avec un souci de représentation équilibrée entre hommes et femmes. Les membres du Comité de coordination ne peuvent pas effectuer plus de deux mandats. Le Comité de coordination finalise le Programme du Réseau et élabore le plan de mobilisation des ressources du Réseau et de collaboration avec différents consultants et experts. Il représente souvent le Réseau à l'occasion de divers événements locaux et internationaux.

8. Le Directeur exécutif dirige le Bureau exécutif et recrute le personnel chargé des tâches financières et administratives du Bureau. Il reçoit l'appui des membres du Comité de coordination et de l'Assemblée générale pour mettre en œuvre et assurer le suivi du Programme du Réseau.

9. Le Directeur exécutif actuel est M. Ziad Abdel Samad (Liban).

### **Ressources financières**

10. L'ANND ne perçoit pas de cotisations de ses membres. Il reçoit un soutien financier de différentes fondations internationales telles que la Ford Foundation, Veille sociale, Oxfam International, etc. Le total des sommes reçues en 2006 s'élevait à 424 000 dollars des États-Unis.

### **Relations avec d'autres organisations internationales**

11. L'ANND dispose du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Le Réseau est membre de Veille sociale, de CIVICUS, du Réseau de recherche sur la migration en Asie du Sud-Est et de la Plate-forme non gouvernementale EuroMed.

### **Publications**

12. Publications de l'ANND: *Report on the Summit on Social Development*, Genève 2000; *Report on the World Forum of Globalization and Trade*, 2001; *Report on the Summit on Sustainable Development*, 2003; *The Poor and the Market*, rapport en arabe établi à partir de la traduction du rapport de Veille sociale, 2003; rapports annuels d'activité, 2003-2005.

### **Liaison**

13. M. Ziad Abdel Samad, Directeur exécutif de l'ANND.

### **Adresse du siège**

14. P.O. Box 5792/14, Mazraa 1105-2070

Beyrouth (Liban)

Tél.: +9611319366

Télécopieur: +9611815636

Courriel: [annd@annd.org](mailto:annd@annd.org)

### **Langues de travail**

15. Les langues de travail de l'ANND sont l'arabe et l'anglais.

-----